



DN IMMO
immobilier

HONORAIRES

Vente :

Nos commissions pour la vente d'un bien s'élèvent à : 3% + TVA 17 %, calculé sur le prix de vente à l'acte notarié.

La commission est à charge du vendeur.

Si un acquéreur nous mandate pour la recherche d'un bien, une commission forfaitaire de 5.000 € à 10.000 € +TVA 17% est à convenir entre parties, et reprise dans le mandat de recherche. La commission est à charge de l'acquéreur.

La cession d'un fonds de commerce :

Nos commissions pour la cession d'un fonds de commerce s'élèvent à : 3 % + TVA 17% de la valeur du fonds de commerce mais ne peuvent pas être inférieures à 10.000€ + TVA 17%

La location d'un bien :

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à 1 mois de loyer hors charges + TVA 17%. Ils sont à la charge du locataire.

L'état des lieux :

Les frais d'agence pour un état des lieux s'élèvent à 2,5 € TTC/m². Ils sont à charge de la partie qui a donné mandat à l'agence (l'état des lieux n'est pas facturé si un mandat pour la mise en location a été signé).

L'estimation d'un bien :

L'estimation est gratuite si le client signe un mandat de vente exclusif. Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour une estimation d'un bien s'élève à 2 € TTC/m².

La location d'un local commercial :

Les frais pour la location d'un local commercial s'élèvent à 1 mois de loyer hors charges + TVA 17%. Ils sont à la charge du locataire.

*TTC : TVA et toutes taxes comprises